



**FO.com77**

**Sud**  
PTT 77

Melun, le 27 août 2010.

Direction Départementale Courrier  
DOTC 77,  
27 Rue Ampère 77334 Meaux

À l'attention de Madame la Directrice Départementale Courrier de Seine et Marne.

**Objet.** : Dépôt d'un préavis de grève.

Madame la Directrice,

Les syndicats CGT, FO et SUD des activités postales de Seine et Marne, déposent ce jour un préavis de grève du vendredi 3 septembre 2010 à 21h au samedi 4 septembre 2010 22h.

Ce préavis couvre l'ensemble du personnel des brigades et services de la PIC de Lognes, établissement de la DOTC Seine et Marne.

*Ce préavis est motivé par les revendications suivantes :*

**Les revendications locales**

• **Les horaires :**

- Les 2 nuits sur 4 sont une revendication commune à nos syndicats tant localement que nationalement mais, à la demande des agents de nuit, nous demandons que le principe de 3.5 nuits travaillées par semaine ne soit pas remis en cause pour préserver la santé des travailleurs de nuit et 2 brigades avec des régimes de travail à l'identique.
- Contre la banalisation du samedi : compensation comme un dimanche.
- Pas de fin service après 20 h le samedi.
- Pas un samedi de plus travaillé qu'actuellement par brigade.
- Pour toutes les brigades un repos hebdomadaire de 2 jours consécutifs minimum.
- Maintien de la 15h06/22h sur ses horaires, pas de fin de service après 22h et pas de travail le samedi.

• **Les pauses :**

- Nous demandons 1/4h de pause supplémentaire au moment des repas, pour toutes les brigades. Au vu de l'étendu du site, des difficultés d'accès au restaurant, chaque minute est comptée, nous demandons la suppression du hachoir entre la production et le RIE.
- Pas de pauses décalées sur un même horaire de travail.
- Des pausettes dans toutes les brigades, inscrites au R.I. de l'établissement.
- 15 mn de temps d'habillage aux prises et fins de service conformément à l'article L 3121-3 du nouveau code du travail.

- **Jours fériés et gestion des CA :**
  - Maintien de 4 REX pour tous, y compris dans le cadre de la journée dite de solidarité.
  - Maintien des 2 bonis.
  - Une journée non travaillée une veille de fête sur deux en fin d'année et un RC pour les agents travaillants les deux veilles.
  - Compensation des repos de cycle tombant sur les jours fériés à hauteur de la durée journalière de travail effective et calcul des CA en fonction du nombre de jours travaillés effectivement, arrondi au supérieur.
  - Respect du code du travail sur l'obligation d'information : un récapitulatif mensuel du solde CA, RC, RCO, et du nombre d'heures supplémentaires effectuées.
  - En cas de refus de RC une contre-proposition dans les deux mois qui suivent la période demandée.
  
- **Polyvalence :**
  - OUI à l'alternance des tâches bien définies et respect de cette alternance telle que prévue par le CHSCT.
  - NON à la polyvalence bouche trou.
  
- **Le flicage :**

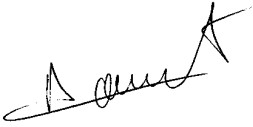
Nous demandons la suppression des badges, des caméras à l'intérieur du centre, du hachoir pour l'accès au RIE.
  
- **Organisation du travail :**
  - Non application de la loi du 20 Août sur l'aspect modulation du temps de travail à la PIC.
  - Nous demandons un tableau de service par brigade, avec le descriptif de chaque position de travail.
  - Nous demandons un volant de remplacement à hauteur de 25% des positions décrites à ce tableau de service.
  - 4 Agents par MTI PF.
  - Un secrétaire de brigade par brigade.
  
- **Plan de déplacement en entreprise :**
  - Prise en charge complète des frais de transport en commun.
  - Remboursement des frais pour les agents utilisant leur propre véhicule.
  
- **Divers :**
  - Cantine ouverte le samedi.
  - Embauche des enfants de postiers pendant l'été.
  - Compensation financière pour garde d'enfant si pas de crèche.
  
- **DROIT SYNDICAL:**
  - 15mn de prises de parole lors d'un préavis de grève.
  - Pas de limitation au nombre de participants aux HMI.
  - Pas d'heure sup., d'intérimaires ou de CDD les jours de grève.

### Les revendications nationales

- Grade de base en II-1 avec une revalorisation de toutes les fonctions sur un niveau supérieur, et l'équivalent pour l'accès au grade supérieur pour les agents restés sur leur grade de reclassement.
- Non application de la loi du 20 Août sur l'aspect modulation du temps de travail.
- 4 Agents par MTI PF.
- Une année de bonification tous les 7 ans avec effet rétroactif.
- Elargissement du service actif (départ à 55 ans) pour tous.

- Prime de vie chère 300 euros.
- Financement de l'achat d'un véhicule par un prêt à taux zéro.
- Heure de nuit à 3 euros.
- 70 euros de chèques cadeaux pour les travailleurs de nuit dans le cadre de l'accord du 8 juin.
- Formation au permis de conduire entièrement financée par la Poste, sans condition d'activité ultérieure.

Pour la CGT FAPT77,



Hassan Samni

Pour SUDPTT77,

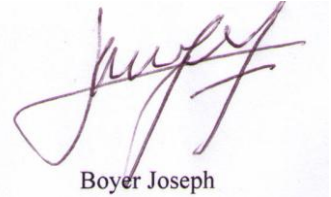
Le secrétaire départemental adjoint



Serouya Eric.

Pour FO.com

77



Boyer Joseph